

# Normes ADA sur l'accessibilité

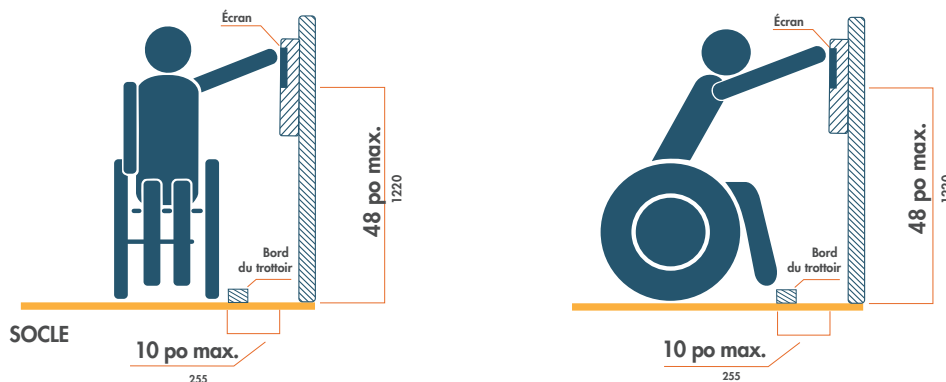
L'ADA (Americans with Disabilities Act – loi américaine relative aux personnes handicapées) exige que toute entité souhaitant installer des stations de recharge pour véhicules électriques suive des réglementations de conception spécifiques pour les rendre accessibles aux personnes handicapées.

## Comment se conformer à l'ADA ?

La meilleure pratique consiste à rendre chaque chargeur de VE accessible aux conducteurs handicapés de VE. Cela élimine le besoin d'avoir différents chargeurs adaptés à différentes personnes et procure une meilleure expérience au conducteur. Si vous n'êtes pas en mesure de rendre tous les chargeurs accessibles à ces conducteurs, au moins une station de recharge doit être conforme à l'ADA.

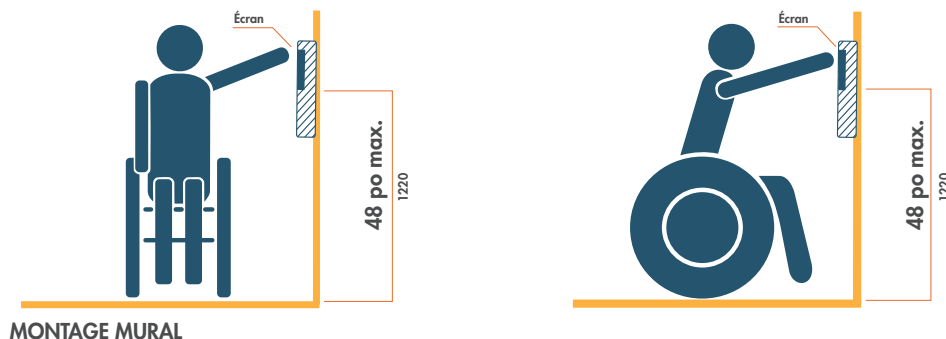
## Qu'entendons-nous par « accessible » ?

Pour rendre votre chargeur Blink accessible, la distance entre la surface du sol fini et le centre de l'écran du chargeur doit être au maximum de 48 po, et la portée doit être de 10 po ou moins. Cette hauteur et cette portée garantissent que tous les conducteurs pourront interagir avec l'écran du chargeur.



## Considérations particulières

**Si le socle du chargeur est installé sur une surface surélevée** (trottoir ou dalle en béton hors-sol), le chargeur doit se trouver à moins de 10 po du bord du trottoir. Une voie d'accès conforme à l'ADA doit être mise en place pour que les personnes handicapées puissent atteindre le chargeur et interagir avec. Lors de la création de cette voie d'accès, pensez à y intégrer une butée à 3 pi ou plus du bord du trottoir.



**Si votre chargeur est installé dans un parking ou sur un trottoir**, assurez-vous qu'il y a au moins 36 po entre le socle et l'autre bord du trottoir, sinon le trottoir ne pourra pas être considéré comme conforme.

## Pour plus d'informations

Retrouvez les directives complètes de l'ADA concernant les équipements de recharge de VE sur [energy.gov](https://energy.gov). Blink fournit les présentes informations pour vous donner une idée générale des exigences de l'ADA ; elles ne représentent en aucun cas une liste exhaustive de ces exigences. En fonction de l'emplacement de votre installation, des considérations supplémentaires peuvent devoir être prises en compte. Veuillez vérifier la liste exhaustive des exigences de l'ADA avec votre architecte ou ingénieur de projet avant l'installation de vos chargeurs. Blink ne peut être tenue responsable d'une éventuelle non-conformité des installations aux exigences de l'ADA.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre responsable des ventes Blink. Contacter le service assistance au (888) 998.2546 x2 ou par courrier électronique à l'adresse [hostsupport@blinkcharging.com](mailto:hostsupport@blinkcharging.com).

Bien que les présentes recommandations de Blink visent à vous aider et à vous orienter dans le cadre du déploiement et l'installation de vos nouveaux chargeurs Blink, elles ne sont fournies qu'à titre de suggestions.

Blink insiste pour que vous vous renseigniez et parveniez à vos propres conclusions, étant donné que c'est vous qui décidez ; Blink décline toute responsabilité et vous libère de toute responsabilité au titre de tout accident ou dommage résultant de l'application par vous des conseils de Blink pendant le processus d'installation.